



## Commune de DISSAY

### CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2009

### REGISTRE DES DELIBERATIONS-COMPTE-RENDU

**PRESENTS** : Monsieur Gérard ANDRE, Madame Françoise DEBIN, Monsieur François ARANDA, , Madame Annie LEGRAND, Monsieur Dominique LUSSEAU, Monsieur Carlos FERREIRA, Monsieur Jean Claude RICHARD, Madame Marie France ROBIN, Madame Arlette BRISON, Monsieur Aymeric DUVAL, Madame Marie France DUBOIS, Madame Denise KARAGUITCHEFF, Monsieur Sébastien PERE, Monsieur Jean Marie THEBAULT: Monsieur Michel FRANCOIS Madame Annick PLUMEREAU , Monsieur Pierre BREMOND Monsieur Damien AUBRION Madame Sophie SÉGUIN, Madame Véronique PELOQUIN

**ABSENT EXCUSE** : Monsieur Olivier POUZET représenté par Monsieur le Maire

### **Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal du 17 juillet 2009 :**

Le compte-rendu ne faisant objet d'aucune remarque est approuvé à l'unanimité.

### **Ordre du jour modifié :**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée que soient rajoutés à l'ordre du jour les quatre points suivants :

- Renouvellement du contrat téléphonique Orange pour les services administratifs
- Convention avec la commune de St Georges les Baillargeaux
- Amortissements des biens de la commune
- Convention avec les Francas pour la livraison des repas à PUYGREMIER le mercredi

Monsieur le Maire présente Mme STEINMETZ, nouvelle Directrice Générale des Services depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2009.

### **Délibération n°1/240909 : Désignation des membres représentants de la commission accessibilité**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'obligation de mettre aux normes en matière d'accessibilité pour les personnes handicapées les bâtiments communaux en 2012.

Monsieur le Maire précise qu'une commission a été créée lors Conseil Municipal du 17 juillet 2009 et qu'il est nécessaire de désigner des membres représentants de cette commission.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que M.ANDRE est membre de la commission accessibilité à la Communauté de Communes,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur le rapport de M. Louis REMBLIER, Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi du 11 février 2005 portée sur le handicap,

Vu la création de la commission accessibilité par délibération

CONSIDERANT :

Qu'il convient au Conseil Municipal de se désigner les membres du conseil en tant que représentants de la commission accessibilité,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

Désigne M.ANDRE, M.RICHARD et Mme PLUMEREAU comme membres de cette commission.

### **Délibération n°2/240909 : Demande subvention (FREE) pour travaux de l'école PEV**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur le rapport de M. Louis REMBLIER, Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les travaux à réaliser à l'école Paul Emile Victor concernant la construction de bâtiments scolaires( école + cantine) en Très Haute Qualité Environnementale (THQE),  
Vu la possibilité d'obtenir une subvention supérieure à 30 000 € du Fonds Régional de l'excellence environnementale Poitou-Charentes (FREE.PC),  
Vu l'Appel à Projet Définitif fourni par l'architecte,

CONSIDERANT :

Qu'il convient au Conseil Municipal de se prononcer sur ce point pour permettre de demander cette subvention,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

formule par la présente délibération le souhait de demander la subvention FREE pour les travaux à réaliser à l'école Paul Emile Victor pour un montant de 3 236 885 HT.

#### **Délibération n°2bis/240909 : Demande subvention au Conseil Général pour les travaux de l'école Paul Emile Victor**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur le rapport de M. Louis REMBLIER, Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les travaux à réaliser à l'école Paul Emile Victor concernant la construction en Très Haute Qualité Environnementale d'un bâtiment scolaire,

Vu la possibilité d'obtenir une subvention plafonnée à 100 000 € pour des travaux de constructions de bâtiments scolaires comprenant un espace de restauration scolaire,

Vu le montant estimatif des travaux fournis par l'assistant à Maître d'ouvrage, à savoir 3 236 885 € HT,

CONSIDERANT :

Qu'il convient au Conseil Municipal de se prononcer sur ce point pour permettre de demander cette subvention,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

Formule par la présente délibération le souhait de demander le plafond de la subvention du Conseil Général pour la réalisation des travaux à l'école Paul Emile Victor à savoir la somme de 100 000 €.

#### **Délibération n°3/240909 : Complément à la délibération n°22 du 17 juillet 2009 relative aux travaux d'extension de l'Ecole Paul Emile Victor**

Monsieur le Maire rappelle les éléments du projet de construction en Très Haute Qualité Environnementale de l'école Paul Emile Victor. Il mentionne que les montants du projet délibérés le 17 juillet 2009 ne comprenaient que les travaux et non le coût total de l'opération.

Monsieur le Maire indique qu'il convient de modifier la délibération pour permettre d'effectuer les demandes de subventions. Il rappelle également que ce projet d'envergure et novateur est peu subventionné, ce qui est dommageable.

De plus, Monsieur le Maire indique qu'un audit énergétique des bâtiments pourra être réalisé, ce dernier étant subventionné à hauteur de 70 % par la région.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur le rapport de M. Louis REMBLIER, Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°22 du 17 juillet 2009 relative aux travaux d'extension de l'Ecole Paul Emile Victor

Vu l'estimation du coût total des travaux estimés à 2 340 000 € HT,

Vu le montant estimatif de l'opération fourni par l'assistant à Maître d'ouvrage, à savoir 3 236 885 € HT,

CONSIDERANT :

Qu'il convient au Conseil Municipal de se prendre en considération le coût total de l'opération concernant les phases 1 et 2 du projet,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

Valide l'Avant Projet Définitif et le coût total de l'opération à savoir 3 236 885 € HT pour les phases 1 et 2.

#### **Délibération n°4/240909 : Modification de la délibération 09/2009 concernant le contrat de location de photocopieurs**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur le rapport de M. Louis REMBLIER, Maire,

VU

Le Code Général des Collectivités Territoriales,

La délibération 09/2009 concernant le contrat de location des photocopieurs

CONSIDERANT :

Qu'il convient de modifier la délibération 09/2009 comportant une erreur de référencement,  
Le Conseil Municipal accepte les modifications présentées.

Matériel	Site	Loyer annuel HT	Copies annuelles	Prix unitaire HT	Cout total HT maintenance	Cout total annuel HT
<b>KM C 253 Nb &amp; couleur</b>	Mairie	1339.76	92000	0.0075	690.00	<b>2029.76</b>
<b>K 7228</b>	Ecole élémentaire	444.92	108000	0.0075	810.00	<b>1254.92</b>
<b>KM 282</b>	Ecole maternelle	544.84	31000	0.0075	232.20	<b>777.34</b>
<b>TOTAL</b>		2329.52	231000		1732.50	<b>4062.02</b>

**Délibération n°5/240909 concernant la Voie publique-Dénomination de noms de rue sur Nouzières**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur le rapport de M. Louis REMBLIER, Maire,  
VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT :

La nécessité de déterminer des noms de rue sur Nousière,

La volonté municipale de conserver les noms de lieu-dit,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

Accepte la dénomination «Chemin de Montigny» la dénomination « Chemin de Maison Neuve» et  
« Impasse de Nousière ».

**Délibération n°6/240909: Convention entre la commune de Saint Cyr et notre commune pour l'utilisation des équipements de Beaumont/Saint Cyr nécessaires à l'évacuation et au traitement des eaux usées sur le secteur de La Jonchère**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur le rapport de M. Louis REMBLIER, Maire,

VU

Le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le projet de Convention entre la commune de Saint Cyr et notre commune pour l'utilisation des équipements de Beaumont/Saint Cyr nécessaires à l'évacuation et au traitement des eaux usées sur secteur de La Jonchère

Les délibérations des Communes de Beaumont et Saint-Cyr acceptant l'ouverture du réseau de Saint-Cyr et la station d'épuration de Beaumont-Saint-Cyr

CONSIDERANT

La nécessité de signer la convention tripartite afin de bénéficier du service d'évacuation et de traitement des eaux usées pour le secteur de La Jonchère,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Accepte d'inscrire au Budget 2010 la participation financière de 14 000 € au titre de ce service

**Délibération n°7/240909 : Décision modificative n° 3-Budget Eau**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur le rapport de M. Louis REMBLIER, Maire,

VU

Le Code Général des Collectivités Territoriales,

La délibération relative au vote du budget primitif 2009 Eau

Les délibérations 2009 concernant le vote des décisions modificatives n°1 et n°2

Le courrier du 26 Août 2009 de l'Agence de l'eau Loire Bretagne concernant la redevance pour pollution de l'eau sur l'activité 2008,

Le courrier en date du 4 septembre 2009 de la Trésorerie de St George les Baillargeaux nous informant d'anomalies sur le budget Eau qu'il convient de rectifier,

CONSIDERANT :

Qu'il convient au Conseil Municipal de prendre une décision modificative pour permettre le mandatement des sommes exigées

APRES EN AVOIR DELIBERE :

Accepte la décision modificative suivante :

BP Eau 2009	Dépenses	Recettes
C/701249	+ 11 995 €	
CH/022	- 5000 €	
C/6061	- 6995 €	
C/70111		- 180 000
C/7011		+180 000
C/7718		-1000
C/771		+1000
C/2188	+17350	
C/ 131		+ 5578
C/131		+ 11 772

**Délibération n°8/240909 : Décision modificative n° 4-Budget Assainissement**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur le rapport de M. Louis REMBLIER, Maire,

VU

Le Code Général des Collectivités Territoriales,

La délibération relative au vote du budget primitif 2009 Assainissement

Les délibérations 2009 concernant le vote des décisions modificatives n°1, n°2 et n°3

Le courrier du 26 Août 2009 de l'Agence de l'eau Loire Bretagne concernant la redevance pour pollution de l'eau sur l'activité 2008

CONSIDERANT :

Qu'il convient au Conseil Municipal de prendre une décision modificative pour permettre le mandatement des sommes exigées et régulariser certaines écritures comptables

APRES EN AVOIR DELIBERE :

Accepte la décision modificative suivante :

BP Eau 2009	Dépenses	Recettes
C/701249	+ 19 100 €	
CH/022	- 8400 €	
C/618	- 10 000 €	
C/60612	-7000	
C/138	-194940	
C/131	+194940	
C/6061	+7000	
C/613	- 700 €	

**Délibération n°9/240909 : Assujettissement à la taxe d'habitation des logements vacants depuis plus de 5 ans**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que 60 logements sont vacants sur la commune et ne sont pas assujettis à la taxe d'habitation. Il propose d'assujettir les logements vacants depuis plus de 5 ans à la taxe d'habitation. M.ANDRE mentionne que cette mesure permettra peut-être de permettre une remise aux normes de ces logements, souvent non occupés car insalubres.

M.FRANCOIS rappelle qu'une opération OPAH lancée par le Pays permet d'obtenir des aides pour remettre les logements en état.

Mme DEBIN indique également qu'une étude sera réalisée prochainement sur les logements communaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur le rapport de M. Louis REMBLIER, Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 47 de la loi du 13 juillet 2006 portant engagement nationale pour le logement,

Vu la possibilité pour les communes d'assujettir pour la part communale, les logements vacants depuis plus de 5 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'imposition,

CONSIDERANT :

Qu'il convient au Conseil Municipal de se prononcer sur ce point,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

Accepte l'assujettissement à la taxe d'habitation des logements vacants depuis plus de 5 ans.

### **Délibération n°10/240909 : Exonération Habitat 86 de la TLE**

Monsieur le MAIRE indique que 20 appartements vont être livrés prochainement au lotissement HLM des Daumonts. Il mentionne que les communes exonèrent généralement ces sociétés de Taxe Locale d'Equipement (TLE).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur le rapport de M. Louis REMBLIER, Maire,

Vu le Code Général des Impôts, au II de l'article 1585 C et au II de l'article 1585 D prévoyant des exonérations facultatives pour la construction de logements sociaux (taxe locale d'équipement et participation à la taxe de Raccordement aux réseaux d'assainissement).

CONSIDERANT :

Qu'il convient au Conseil Municipal de se prononcer sur l'exonération de TLE pour la société HLM Habitat 86,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

Accepte l'exonération de TLE pour Habitat 86.

### **Délibération n°11/240909 : Achat d'un camion frigorifique pour le transport des denrées alimentaires**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur le rapport de M. Louis REMBLIER, Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu notre besoin d'acquérir un camion frigorifique pour le transport des denrées alimentaires et le respect de la chaîne du froid,

Vu la vente d'un véhicule adaptée par la mairie de Jaunay-Clan,

Vu le prix d'achat de ce véhicule s'élevant à 7 000 €,

CONSIDERANT :

Qu'il convient au Conseil Municipal de donner son accord pour cet achat,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

Autorise l'acquisition de ce véhicule pour la somme de 7 000 €, prise sur le budget communal.

### **Délibération n°12/240909 : Avenants aux contrats « Responsabilité civile, Dommages aux biens et Auto-mission » de la SMACL**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur le rapport de M. Louis REMBLIER, Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le courrier en date du 23 juin 2009 de la SMACL nous informant d'une réduction tarifaire sur nos contrats à hauteur de 4855.73 € au vu des bons résultats techniques,

Vu les avenants correspondants,

CONSIDERANT :

Qu'il convient au Conseil Municipal de se prononcer et d'accepter les avenants proposés,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

Accepte la signature des 3 avenants suivants

- Avenant n°0008 LA Police Pacte « A.C. » N°0001
- Avenant n°0051 LA Police Pacte « Biens » N°0001
- Avenant n°0024 LA Police Pacte « R.C. » N°0001

### **Délibération n°13/240909 : Demande de subvention pour réhabilitation d'une ancienne carrière des DAUMONTS**

Mme DEBIN signale la réalisation d'une coulée verte aux Daumonts. Elle indique que vont suivre des plantations permettant d'aménager cette ancienne carrière en « voie verte ».

Une demande de subvention est possible auprès du Conseil Régional pour financer les plantations.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur le rapport de M. Louis REMBLIER, Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les travaux de réalisation d'un chemin et tranchée pour une coulée verte à l'Aire des Daumonts,

Vu la réhabilitation engagée et la volonté de plantations variées sur cet espace,  
Vu l'appel à propositions lancés par le Conseil Général autour des journées Régionales « L'arbre et la Haie »,

CONSIDERANT :

Qu'il convient au Conseil Municipal de se prononcer sur cette demande de subvention,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

- o Accepte de demander cette subvention au Conseil Général au vu des éléments à disposition,
- o Prend connaissance du montant de ce fleurissement estimé à hauteur de 1963.60 €HT.

#### **Délibération n°14/240909 : Ouverture d'une 5<sup>ème</sup> classe à l'école Tony LAINE**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur le rapport de M. Louis REMBLIER, Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ouverture d'une cinquième classe à l'école maternelle Tony LAINE,

Vu le courrier de l'inspection académique en date du 4 septembre 2009 nous demandant de soumettre cette ouverture de classe au Conseil Municipal,

CONSIDERANT :

Qu'il convient au Conseil Municipal de se prononcer sur cette décision,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

- o Prend connaissance de l'ouverture d'une cinquième classe et en accepte les dispositions.

#### **Délibération n°15/240909 : Reprise de provisions Budget Eau et Assainissement**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur le rapport de M. Louis REMBLIER, Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande formulée par le trésor public via le percepteur,

Vu qu'il n'existe plus de risques concernant certains litiges,

CONSIDERANT :

Qu'il n'est donc plus obligatoire de provisionner des financements pour le règlement de ces litiges,

Que la provision est devenue sans objets,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

- o Décide de la reprise de provisions sur le budget Assainissement pour un montant de 65 015.50 € et sur le budget Eau pour un montant de 81 009.23 €.

#### **Délibération n°16/240909 : Accord de principe « Terre Saine »**

Mme DEBIN indique que la commune peut s'engager dans une politique de diminution de l'utilisation de pesticides.

Mme DEBIN précise que deux agents techniques ont été formés à ce sujet cette semaine.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur le rapport de M. Louis REMBLIER, Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la proposition du Conseil Général d'adhérer à un principe « Terre saine » limitant progressivement l'utilisation de pesticides sur le territoire communal,

CONSIDERANT :

Qu'il convient au Conseil Municipal de se prononcer sur cette décision,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

- o Prend une décision de principe de limiter l'usage des pesticides et d'adhérer au principe « Terre Saine »

#### **Délibération n°17/240909 : Contrat de renouvellement matériel téléphonique Mairie**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal la nécessité de résilier un contrat téléphonique pour la Mairie.

Il précise qu'une offre commerciale a été faite par la société Orange permettant le changement du matériel sans aucun coût supplémentaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur le rapport de M. Louis REMBLIER, Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la proposition de contrat de renouvellement du matériel téléphonique de la Maire,  
Vu les tarifs proposés,

CONSIDERANT :

Qu'il convient de renouveler le contrat téléphonique en mairie et qu'il est utile d'uniformiser le parc téléphonique,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

Donne à Monsieur le Maire l'autorisation de signer le contrat de renouvellement des postes téléphoniques avec la Société Orange.

**Délibération n°18/240909 : Convention entre la commune de St Georges les Baillargeaux et Dissay concernant l'assainissement des routes de Fontaine d'Aillé et des Grands Prés**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la possibilité de conclure une convention avec la commune de St Georges les Baillargeaux pour permettre à ces habitants d'être reliés au réseau des eaux usées de Dissay.

Cette mesure induirait que les habitants de St Georges Les Baillargeaux paieraient les taxes afférentes au service et seraient versées à la commune de DISSAY.

Un poste de refoulement doit être installé, or l'emplacement prévu est situé sur un terrain privé.

Monsieur le Maire propose au Conseil de se prononcer sur cette possibilité en attendant d'avoir l'autorisation du propriétaire du terrain pour l'implantation du poste de refoulement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur le rapport de M. Louis REMBLIER, Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la nécessité de prendre une convention avec la commune de St Georges les Baillargeaux afin de définir le périmètre d'intervention de chacune des deux communes sur l'amélioration des réseaux et l'aménagement des réseaux collectifs des Routes de Fontaine D'Aillé et des Grands Prés,

Vu la proposition de raccordement des habitants de St Georges les Baillargeaux au réseau des Eaux Usées de Dissay,

Vu la proposition de leur appliquer les tarifs en vigueur du SIVEER pour le compte de Dissay,

Vu la nécessité d'implanter un poste de refoulement

CONSIDERANT :

Qu'il convient au Conseil Municipal de se prononcer sur ce point, sachant qu'il manque encore au dossier certains éléments,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

- o Donne un accord de principe à Monsieur le Maire à ce sujet
- o Décide de délibérer sur l'ensemble de cette convention lors du prochain Conseil Municipal

**Délibération n°19/240909 : Amortissements des biens sur l'ensemble des budgets de la commune**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur le rapport de M. Louis REMBLIER, Maire,

Vu la délibération n°3 du 17 juillet 2009 relative à l'amortissement de certains biens d'investissement  
Vu l'intérêt d'amortir l'ensemble des biens de la commune afin d'uniformiser les procédures et prévoir le renouvellement des biens,

CONSIDERANT :

Qu'il convient au Conseil Municipal de se prononcer sur ce point,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

Complète la délibération n°3 du 17 juillet 2009 en définissant pour chaque bien les durées d'amortissement suivantes :

<b>Tableau amortissement (Délibération n°20/240909 du 24 septembre 2009)</b>	
<b>BUDGET COMMUNE</b>	
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :</b>	<b>Durées (en années)</b>
Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	10
Frais d'études et insertions non suivis de réalisation	5
Frais de recherches et de développement	5

Subventions d'équipement aux organismes publics	15
Subventions d'équipement aux organismes privés	5
Logiciels	2
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES :</b>	<b>Durées(en années)</b>
Voitures	5
Camions et véhicules industriels	8
Mobilier	10
Matériel de bureau électrique ou électronique	5
Matériel informatique	3
Matériel classique	6
Coffre fort	30
Installations et appareil de chauffage	10
Equipements de garages et ateliers	15
Equipements des cuisines	10
Equipements sportifs	10
Installations de voirie	30
Plantations	20
Autres agencements et aménagements de terrains	20
Bâtiments légers, abris	15
Constructions	30
Agencements et aménagements de bâtiment, installations électriques et téléphoniques	20
<b>IMMOBILISATIONS A FAIBLE VALEUR</b>	<b>Durées(en années)</b>
Biens dont le seuil unitaire est inférieur à 500 € HT	1
<b>BUDGET ASSAINISSEMENT</b>	
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :</b>	<b>Durées (en années)</b>
Subventions d'équipement aux organismes publics	60
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES :</b>	<b>Durées(en années)</b>
Constructions	30
Matériel spécifique d'exploitation (réseaux)	60
Matériel spécifique d'exploitation (pompes)	10
<b>IMMOBILISATIONS A FAIBLE VALEUR</b>	<b>Durées(en années)</b>
Biens dont le seuil unitaire est inférieur à 500 € HT	1
<b>BUDGET EAU</b>	
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :</b>	<b>Durées (en années)</b>
Subventions d'équipement aux organismes publics	60
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES :</b>	<b>Durées(en années)</b>
Constructions	60
Matériel spécifique d'exploitation (réseaux, canalisation, AEP, réserve incendie)	60
Matériel spécifique d'exploitation (compteurs)	10
Matériel spécifique d'exploitation (Groupe électrogène)	20
Autres immobilisations corporelles	10
<b>IMMOBILISATIONS A FAIBLE VALEUR</b>	<b>Durées(en années)</b>
Biens dont le seuil unitaire est inférieur à 500 € HT	1

**Délibération n°20/240909 : Convention entre la commune de Dissay et les Francas pour la livraison des repas à Puygremier**

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
 Sur le rapport de M. Louis REMBLIER, Maire,  
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,



Vu la possibilité offerte de livrer des repas au centre de loisirs de Puygremier, géré par les Francas en Délégation de Service Public le mercredi et pendant les vacances scolaires,

CONSIDERANT :

Que cette formule permet aux enfants de bénéficier de la qualité des repas élaborés par le service de restauration scolaire de la municipalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

Accepte de signer une convention avec les Francas pour leur fournir les repas le mercredi,

Décide d'appliquer les mêmes tarifs que ceux concernant la restauration scolaire, à savoir :

QF1 moins de 249	1,30
QF2 de 250 à 399	1,75
QF3 de 400 à 549	2,20
QF4 de 550 à 699	2,65
QF5 de 700 à 1000	2,95
QF6 supérieur à 1000	3,00
si justificatifs pas fournis	5,00
Personnel LES FRANCAS	5,20

#### Questions diverses :

##### M.ANDRE, Maire Adjoint Intercommunalité et Finances :

- Compte-rendu du Conseil Communautaire du 18 septembre (demande de retrait du SIMEER, licenciements aux Millas, Maison de pays en vente, harmonisation de la signalétique au parc d'activités)

- Prochain Conseil Communautaire : 13 novembre à PUYGREMIER

##### Mm DEBIN, Maire Adjoint Environnement et Cadre de vie :

-Travaux voirie des Tiers en cours

-Voie I Parc : aménagement de sécurité à faire la semaine prochaine, inauguration prévue au printemps 2010

- Trait de la Charbonnière : Devis en attente pour le mois de novembre

-Sogéo : souhaite faire baisser le prix de la maîtrise d'œuvre

- Assainissement : Début des travaux le 19 octobre

-Urbanisme : Souhaite organiser une réunion avec l'ensemble des Elus suite à la réunion d'informations sur le Plan Local d'Urbanisme

Souhaite également évoqué l'évolution du centre bourg

-Dossier Salle polyvalente : L'agence Technique Départementale a finalisé les documents prenant en compte les besoins des associations. Le prix du projet de réhabilitation de la salle est évalué à 1 million d'euros. Elle propose de lancer l'appel d'offres pour choisir un Assistant à Maitre d'Ouvrage sur ce projet.

##### M.FRANCOIS Maire Adjoint Citoyenneté Communication Grands Projets :

M.FRANCOIS tient à faire part des compliments reçus sur le fleurissement de la commune et souhaite remercier toutes les personnes qui y ont concouru

Il souhaite également témoigner son soutien, au nom du conseil municipal, aux salariés de la société Compagnie Coloniale, actuellement menacée ainsi que l'a révélé la presse

- Distribution des Bulletins des Associations à chaque référent pour distribution

- Proposition de changer les photos des Elus sur le site internet

- Projet de visite de l'Assemblée Nationale avec le Conseil Communal des Jeunes

- Signalétique des bâtiments sera installée prochainement

- Projet de nouveau plan communal où les commerçants et artisans seraient mentionnés

- Souhaite lancer une étude prospective sur la commune incluant notamment l'évolution du centre bourg.

##### Mme PLUMEREAU, Maire Adjoint Education et Solidarité

-Personnes isolées : pas de problème majeur durant les fortes chaleurs

-Logements sociaux : 110 logements HLM répertoriés sur la commune, peu de mouvements depuis trois ans révélant que les habitants se plaisent sur le territoire communal

-Banque alimentaire : locaux refaits à neuf

- Grippe A : rappel des consignes de prévention
- Atelier informatique : description de cette action
- Projet : un arbre, une naissance
- Transports scolaires : quatre circuits cette année
- Centre de Loisirs Sans Hébergements ; peu d'inscriptions cet été, une étude est menée actuellement
- Restauration scolaire : 170 enfants à l'école Paul Emile Victor, 96 enfants à Tony LAINE
- Projet culinaire avec les parents, instauration du « bio » progressivement dans les menus
- Centre de PUYGREMIER : peu d'enfants extérieurs accueillis cet été, beaucoup d'enfants de plus de 10 ans étaient présents.

#### **M.ARANDA, Maire Adjoint Développement Economique, Commerce, Artisanat**

- Marché : Arrivée de M.POUPAULT, maraicher
- Parc de la Bélardière : rendez-vous prévu pour une future installation
- Signalétique des Parcs d'activités avec la mise en place des trois totems, un pour chaque Parc et un autre de bienvenue sur Puygremier qui sera installé sur le rond point vers l parc
- Validation de la plaquette économique, transmise à l'imprimeur pour des nouvelles modifications.
- Commission Développement Economique le 29 septembre à 19h

#### **M.BREMOND, Maire Adjoint Vie Association, Animation**

- Point sur la fréquentation du camping cet été
- Point sur les échanges lors du voyage des disséens à Madone (Italie) en août
- Forum des associations : autant d'associations que l'an passé mais moins de public
- Travaux à la maison des associations programmés entre le 22 octobre et le 27 novembre
- Médiathèque : installation des meubles la semaine du 15 septembre, aménagement du fond documentaire, une inauguration est à prévoir en octobre

#### **Monsieur le Maire :**

Monsieur le Maire mentionne les prochaines manifestations :

- 3 octobre ; fête de la soupe
- 17 octobre ; bal du foot,
- 22 octobre ; Conseil Municipal

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h15.